

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercices : 59
Nombre de présents : 47 (44+3)
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de suffrages : 47
Numéro interne de l'acte : DELIB-CC-22-041

Etaient présent(e)s :

MM Patrice LETURQUE, Jérémy MARTIN, ~~Dominique POTART~~, Éric BEVIÈRE, Laurent GROUSEZ, Pierre-François BRAZIER, Christian LECUYER, Aldric LAYE, Laurent DUCHENE, Frédéric SABREJA, ~~François VENET~~, Laurence RYTTER, Philippe THEENIVS, ~~Pierre-Jean HENNINOT~~, Carole RIBEIRO, ~~Patriek LE REZIO~~, Grégory COIGNOUX, Bertrand JONNEAUX, Bruno FORET, Catherine VALET, ~~Victoire CATRAIN~~, Thierry LHOTTE, Franck FELZINGER, ~~Bernard BORNIER~~, Louise DUPONT, François NUYTEN, Christian VUILLIOT, Bruno LEBEAU, Christian BLAIN, Jean-Luc PERTIN, Liliane PERTIN, ~~Thomas NOWAK~~, ~~Dominique GAPE~~, ~~Vincent PEROMET~~, Sylvie ROUAN, ~~Vincent MODRIC~~, ~~Karine LAMORY~~, Hubert COMPERE, Nicole BUIRETTE, ~~Alexandre FRANQUET~~, Francis LEGOUX, ~~Jean-Michel WATTHIER~~, Paulette BRANQUART, Thierry LECOMTE, Hervé GAYRAUD, Jean-Marc TALON, Cédric MEREAU, Maurice LAGNEAU, Bernadette GERARD, Bernard COLLET, Marcel LOMBARD, Christian JONNEAUX, Daniel LETURQUE, Anthony CAZENAVE, Jean-Claude GUERIN, Blandine LAUREAU, ~~Pascal DRUET~~, ~~Olivier JONNEAUX~~, Jérémy COCHET. (44)

Suppléants présents avec droit de vote :

MM. Audrey COLLET, Christiane POTART, Stéphane LANEZ (3)

Suppléants présents sans droit de vote :

MM. Patrick WATTEAU, Guy MARTIGNY, Eddy SENECHAL, Frédéric DELANCHY, Jean-Philippe ZIELINSKI (5)

Pouvoirs :

(0)

Madame Paulette BRANQUART est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



DELIBERATION N°22-041
AVIS SUR LA MODIFICATION
DU PLU DE BARENTON-BUGNY

5.4 – Avis sur la modification du PLU de BARENTON-BUGNY :

Rapporteur : M Christian VUILLIOT

Le Vice-président en charge de l'Urbanisme rappelle les raisons qui ont conduit la Communauté de Communes du Pays de la Serre à engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BARENTON-BUGNY à savoir : modifier les règles de hauteur, dans la zone du Griffon, afin d'encourager l'accueil d'activités économiques. Ce projet s'inscrit dans le prolongement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, dont notamment les articles L.153-36 à L.153-44 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de BARENTON-BUGNY approuvé par délibération en date du 19/11/2004, révisé le 19/12/2019 ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, compétente en matière de urbanisme ;
Vu l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre en date du 17/09/2021, prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme de BARENTON-BUGNY ;
Vu l'avis de la MRAE en date du 18/11/2021 ;
Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;
Vu l'arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Serre en date du 31/12/2021, prescrivant l'enquête publique ; Celle-ci s'est déroulée du 11/02/2022 au 26/02/2022 ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
Vu la délibération du conseil municipal de BARENTON-BUGNY en date du 14/04/2022, donnant un avis favorable au dossier de modification du PLU tel qu'il est présenté ;
Considérant l'examen des observations formulées par les services et par le commissaire-enquêteur (voir tableau en annexe) ;
Considérant le projet de modification du PLU de BARENTON-BUGNY tel qu'il est annexé ;
Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire du 21 mars 2022 ;
Vu le rapport présenté,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le dossier de modification du PLU de BARENTON-BUGNY tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de BARENTON-BUGNY et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, durant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La modification du PLU de BARENTON-BUGNY approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de BARENTON-BUGNY et au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération accompagnée du dossier de modification du PLU de BARENTON-BUGNY qui lui est annexé est transmise au Préfet de l'Aisne. Elle sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicités précitées et dans un délai d'un mois suivant sa transmission au préfet (ou sous-préfet).

DELIB-CC-22-041

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Transmis en préfecture le
Affiché le
Certifié exécutoire le



Pour copie certifiée conforme,
Crécy, le 26 avril 2022,
La Présidente

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercices : 62
Nombre de présents : 42 (40+2)
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages : 46
Numéro interne de l'acte : DELIB-CC-19-130

Etaient présent(e)s :

MM ~~Patrice LETURQUE~~, Guy MARTIGNY, Dominique POTART, Gérard BOUREZ, Éric BEVIÈRE, ~~David PETIT~~, Bruno SEVERIN, Jean-Pierre COURTIN, ~~Franck LEROY~~, Jean DELVILLE, Jean-Paul VUILLIOT, ~~Éric BOCHET~~, Laurence RYTTER, Jean-Michel HENNINGOT, ~~Carole RIBEIRO~~, ~~Benoît ROGER~~, Gilbert RICHARD, ~~Dominique LEBLOND~~, Grégory COIGNOUX, Pierre-Jean VERZELEN, ~~Christelle VIN~~, ~~Nathalie SINET~~, ~~David BAUCHET~~, ~~Alain PICON~~, Franck FELZINGER, ~~Bernard BORNIER~~, Louise DUPONT, François NUYTTEN, Christian VUILLIOT, Philippe LEGROS, Christian BLAIN, Jacques SEVRAIN, Jean FICNER, Myriam FREMONT, ~~Vincent MODRIG~~, Marianne PIERRET, Jean-Pierre SORLIN, ~~Eliane LOISON~~, Karine LAMORY, Hubert COMPERE, Nicole BUIRETTE, Alexandre FRANQUET, ~~François LEGOUX~~, Jean-Michel WATTIER, Alain PIERCOURT, ~~Thierry LEGOMTE~~, Anne GENESTE, Jean-Marc TALON, Cédric MEREAU, ~~Régis DESTREZ~~, ~~Yannick BOULLEAU~~, Bernard COLLET, Marcel LOMBARD, ~~René LEFEVRE~~, Daniel LETURQUE, Martial DELORME, Jean-Claude GUERIN, Blandine LAUREAU, ~~Pascal DRUET~~, Olivier JONNEAUX, Georges CARPENTIER. (40)

Suppléants présents avec droit de vote :

MM Gérard DELAME, Delphine DUCHATEAU (2)

Suppléants présents sans droit de vote :

MM. Pierre BLAVET, Jacky DELARIVE, Gilles HAUET, Frédéric DELANCHY, Myriame DUFLOT, Joël LORFEUVRE (6)

Pouvoirs :

Mr ROGER Benoît a donné pouvoir à Mr COIGNOUX Grégory
Mme Carole RIBEIRO a donné pouvoir à M. Gilbert RICHARD
M. David BAUCHET a donné pouvoir à M. Pierre-Jean VERZELEN
Mme Eliane LOISON a donné pouvoir à M. Jacques SEVRAIN (4)

Monsieur Bernard COLLET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Jeudi 19 décembre 2019

DELIBERATION N°19-130

**APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE BARENTON-BUGNY**

Rapporteur : M Dominique POTART

4.1 – Approbation de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BARENTON-BUGNY :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 153-34 du code de l'urbanisme ;
- Vu la délibération en date du 5 mars 2019 ayant prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Barenton Bugny et définit les modalités de concertation ;
- Vu la délibération en date du 2 octobre 2019 ayant arrêté le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Barenton Bugny et tiré bilan de la concertation ;
- Vu la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulé le 17 octobre 2019 ;
- Vu l'avis de la MRAE en date du 1er aout 2019 ;
- Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre en date du 25 octobre 2019 soumettant à enquête publique le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Barenton Bugny arrêté ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Vu la délibération du conseil municipal de Barenton-Bugny en date du 12 décembre 2019 émettant un avis favorable sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Barenton Bugny arrêté ;

Le Vice-président délégué à l'Urbanisme indique que la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Barenton-Bugny tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé, conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'approuver la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Barenton-Bugny selon les pièces annexées à la présente ;

DELIB-CC-19-130

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Transmis en préfecture le **19 DEC. 2019**
Affiché le **20 DEC. 2019**
Certifié exécutoire le **20 DEC. 2019**



Copie certifiée conforme,
Marsale 19 décembre 2019,
Le Président

N°AR Préfecture : 002-240200469-20191219-DELIBCC19130-DE

Pierre-Jean VERZELEN.